

Gouvernement du Québec

Décret 1457-2024, 2 octobre 2024

CONCERNANT monsieur Mathieu Gervais, sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Mathieu Gervais, sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, administrateur d'État II, reçoive un traitement annuel de 228 642 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Mathieu Gervais comme sous-ministre adjoint du niveau 3;

QUE le décret numéro 962-2019 du 18 septembre 2019, tel que modifié par le décret numéro 342-2022 du 23 mars 2022, soit de nouveau modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84232

